

## Modalités de Participation de la Loterie Wallcrypt

### Article 1 : Organisation

La société Wallcrypt, ci-après désignée l'« Organisateur », dont le siège social est situé 113 rue de la république 13002 Marseille en France, organise du lundi 6 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023, une loterie gratuite et sans obligation d'achat intitulée "Loterie Wallcrypt", ci-après dénommée « la loterie ».

### Article 2 : Conditions de participation

Cette loterie est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France, Belgique, Suisse, Monaco, ou Luxembourg, Canada à l'exception du personnel de l'Organisateur et de leur famille ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration de La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Tous les membres du club d'affaires privé peuvent participer quel que soit leur pays. Ils auront deux plus de chances de gagner car leur nom et prénom seront ajouter deux fois.

### Article 3 : Modalités de participation

La participation à la loterie se fait en ligne via un application Excel. Chaque participant doit s'inscrire sur le site, <https://loterie.wallcrypt.com/bulletin-participation/> et compléter un formulaire. La loterie est annoncée et accessible à partir <https://loterie.wallcrypt.com/>. La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique) sauf pour les membres du club d'affaires privé Wallcrypt.

### Article 4 : Détermination des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les modalités de participation le samedi 27 janvier 2024. Le tirage au sort sera effectué en présence du Président de la société Wallcrypt par un logiciel de tirage au sort et en présence d'un huissier de justice.

**Article 5 : Dotations**

La loterie met en jeu un ensemble de lots proposé par des entreprises ou personnes physiques. La liste des lots est affichée sur <https://loterie.wallcrypt.com/>

Les gagnants seront avertis par email et devront répondre dans le délai indiqué dans l'email pour accepter leur prix. En absence de réponse dans le délai imparti, leur lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

**Article 6 : Acheminement des prix**

Les prix seront envoyés aux gagnants par voie postale ou remis en main propre, selon les modalités convenues. Tous les frais annexes relatifs à la possession du prix sont à la charge exclusive du gagnant.

**Article 7 : Acceptation du règlement**

La participation à la loterie implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités de participation. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler la loterie sans préavis, en cas de force majeure.

**Article 8 : Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la loterie sont traitées conformément à la RGPD. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

**Article 9 : Litiges**

La présente loterie est soumise à la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Marseille compétents désignés selon les termes du Code de procédure civile français.